№2023004

VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04 – 02.48.26.96.12
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 20 janvier 2023
PORTANT REGLEMENTATION
DE PERMISSION DE VOIRIE, CIRCULATION et STATIONNEMENT

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de réalisation de raccordement producteur aux « Les Régnières » à Henrichemont, par l'entreprise SPIE CITYNETWORKS SAINT MAUR – 16 allée du commerce -36250 SAINT MAUR à partir du 30 janvier 2023 pour une durée de 90 jours calendaires.
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1er : La commune donne permission de voirie à l'entreprise SPIE CITYNETWORKS SAINT MAUR – 16 allée du commerce -36250 SAINT MAUR à partir du 30 janvier 2023 pour une durée de 90 jours calendaires, aux droits des travaux.

Article 2ème : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits aux droits des travaux.

Article 3ème : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 4ème : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Le Maire,
Gilles BUREAU

MAIRIE D'HENRICHEMONT CHER

GB